

A&S REAL ESTATE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

au capital de 5 000 euros

Siège social : 11 Rue Louis Pasteur, 13320, Bouc Bel Air

934 183 799 RCS – Marseille

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 8 OCTOBRE 2024

**CERTIFIE CONFORME
PAR LE PRESIDENT**

au siège social,
Le 8/10/2024
à 10h30,

L'associé unique s'est réuni en assemblée générale et a dressé le procès-verbal suivant relatif :

- Rémunération du président Monsieur Marie Alix DALIAH

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide que, Monsieur Marie Alix DALIAH, président de la société, ne percevra aucune rémunération de la date d'immatriculation de la société jusqu'au 30/09/2025.

Cependant, il aura droit au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

